



## La Marianne de la Parité 2011-2012



### SOMMAIRE

- Introduction
- Note de synthèse
- État des lieux – règlement
- Profils des collectivités primées.
- Échanges avec les maires des communes primées
- Conclusion



## INTRODUCTION

Le réseau pluraliste *Elles aussi* a été créé en 1992 avec un seul objectif : la parité dans toutes les instances élues. Depuis plus de 20 ans, grâce aux lois, l'égalité dans les mandats électifs progresse laborieusement et de manière contrastée : faible progrès aux dernières élections législatives, situation bloquée au Sénat et dans les conseils généraux, par contre des conseils régionaux et des municipalités<sup>1</sup> à l'avant-garde de la démocratie paritaire. Les habitudes électorales et les résistances partisans restent bien en place malgré une opinion favorable à une démocratisation de la vie politique et à son renouvellement.

**2011** : mi-mandat pour les conseils municipaux, régression de la parité prévisible dans les prochains conseils territoriaux en 2014. Cependant, c'est un message résolument optimiste que le réseau pluraliste *Elles aussi* a choisi de lancer avec la *Marianne de la parité*. L'antenne du Rhône en a eu l'idée et l'avait magistralement mené dans son département en 2009, le réseau a repris l'idée, l'a transformée, étendue aux intercommunalités.

**La Marianne de la Parité-Objectifs** : – Pour sensibiliser l'opinion sur la sous représentation des femmes malgré les lois sur la parité - pour faire la preuve que la parité c'est possible et bénéfique, un enjeu de démocratie vivante, et montrer les effets des lois au delà de leur stricte application – pour mettre à l'honneur les communes et intercommunalités particulièrement respectueuses de la parité et faire connaître leurs bonnes pratiques – pour rendre visible, valoriser et soutenir l'engagement des femmes dans la vie locale et encourager ainsi les femmes à s'y investir - plus largement pour faire un geste public de reconnaissance à l'ensemble des élus locaux – pour mettre en valeur le travail de terrain que font les associations locales avec le soutien des chargées de mission départementale du droit des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

**La Marianne de la Parité-Organisation** : une enquête menée dans les départements de manière militante avec un règlement national, un jury local de personnalités indépendantes pour décider du classement final selon trois catégories correspondant aux modes d'élection – municipalités de moins ou plus de 3 500 habitants et intercommunalités, une cérémonie de remise des trophées et diplômes dans un lieu symbolique du pouvoir local.

Nous avons créé un groupe de projet pour préparer cette action au niveau national. Durant un an cette équipe a préparé un kit d'outils composé d'un règlement, ainsi que de fiches d'organisation, de communication, de présentation de ladite action, de grilles pour le recueil des informations nécessaires au dossier de sélection des mairies et EPCI. Un logo a été dessiné, des trophées et des diplômes ont été fabriqués à cette occasion. Nous avons réunis nos antennes départementales et associations membres pour travailler ensemble sur ce projet coordonné par le national.

---

<sup>1</sup> Il s'agit des communes de 3500 habitants et plus, qui représentent 10% des communes en France.

Seize départements ont réalisé cette action, avec une étude exhaustive pour certains, une enquête par questionnaire pour d'autres<sup>2</sup>. Les antennes et les groupes locaux de *Elles aussi* ont mené le travail, souvent en partenariat avec des associations locales qui ont collaboré à cette action parce qu'elles la trouvaient importante et juste, encouragées par le lien national qui lui donnait tout son sens. Dans certains cas d'absence du réseau, des partenariats associatifs se sont organisés sur place. Il faut, à ce sujet, reconnaître l'importance du maillage que constituent les déléguées régionales et chargées de mission départementales aux droits des femmes et à l'égalité ; partout leur implication, à quelque niveau que ce soit, a été d'une grande utilité.

**La Marianne de la parité :** une année de préparation, une année de réalisation, une année de rencontres et de découvertes, un tour de France de la parité pour parler avec des femmes qui ont accepté et pris le risque d'être en responsabilité, et avec celles qui localement les soutiennent.

**16 départements ont mené l'action :**

Aisne, Calvados, Eure et Loir, Haut-Rhin, Isère, Loire, Loiret, Manche, Martinique, Nord, Pas-de-Calais, Rhône, Seine Maritime, Territoire de Belfort, Var, Yvelines.

**Les Associations partenaires de « La Marianne de la Parité »<sup>3</sup>**

Aisne : CIDFF 02, Aster International, Action catholique des femmes\*  
Femmes et projets – Elles aussi Loiret\*- UFCS/ familles Rurales, Caen  
– Femmes d'Alsace\*- Femmes du Haut Rhin – Isère : Association des  
maires de l'Isère, Association des anciens maires de l'Isère,  
Observatoire Isérois de la parité, Association des femmes élues de  
l'Isère\*- Elles aussi Rhône\*- Manche : IUT Cherbourg, Femmes et  
élues de la Manche\*- Association Elles aussi Martinique\*- Loire :  
Université Jean Monnet, CIDFF 42, Comité féminin et citoyen pour le  
dépistage des cancers 42, Femmes élues de la Loire\*, commission des  
agricultrices de la FDSEA Loire – Elles aussi Nord – Pas de Calais\*,  
Observatoire de la parité F/H Nord -Pas de Calais- Femmes et  
perspectives Pas de Calais-Observatoire des femmes de haute  
Normandie- Seine Maritime : Elles aussi Seine Maritime\*,  
Association des maires 76, Université de Rouen, CIDFF76- Elles aussi  
Eure et Loir\*- Business professionnel Women Toulon- Elles aussi  
Yvelines\*- Femmes aux responsabilités Territoire de Belfort

<sup>2</sup> Aisne, Calvados, Eure et Loir, Haut-Rhin, Isère, Loire, Loiret, Manche, Martinique, Nord, Pas de Calais, Rhône, Seine Maritime, Territoire de Belfort, Var, Yvelines.

<sup>3</sup> \* indique les antennes de *Elles aussi* ou les associations membres de *Elles aussi*



## NOTE DE SYNTHÈSE

Parmi les 16 départements qui ont mené l'action, nous avons choisi de faire une analyse comparée des 8 départements pour lesquels les données numériques collectées sont exhaustives et fiables, elles résultent d'une enquête systématique auprès de toutes les communes, et permettent ainsi de dresser pour chaque département un état des lieux et donc d'apprécier l'évolution en 2014. Ce sont : le Calvados, le Haut Rhin, la Martinique, le Nord, le Pas de Calais, la Seine Maritime, le Territoire de Belfort et les Yvelines. Dans l'Aisne, la Loire, la Manche, l'Isère et le Var, l'enquête a été menée sous forme de questionnaires envoyés dans les mairies, et les retours sont trop inégaux pour permettre une comparaison. Enfin les départements d'Eure et Loir, Loiret et Rhône n'ont pu transmettre que des résultats partiels.

Nous détaillerons donc dans un premier temps le bilan quantitatif de la *Marianne de la Parité* avec les données de ces 8 départements (ils représentent près de 3800 communes et environ 200 intercommunalités- autour de 10% des 36700 communes et 2580 intercommunalités des 101 départements français), nous reprendrons ensuite l'ensemble des 16 départements pour évoquer le profil des collectivités locales primées.

Nous plaçant dans une perspective locale, par souci d'homogénéité, nous avons réduit l'enquête aux communes de moins de 100 000 habitants (elles ne sont que 36 en France – une ville enlevée par département, à l'exception de Rouen primée) et nous avons aussi laissé de côté les communautés urbaines (Lille, Dunkerque, Arras et Lyon).

Nous avons aussi réduit l'étude aux communes de plus de 500 habitants car ce seuil avait été proposé pour une extension du scrutin de liste paritaire dans le cadre de la réforme des collectivités locales entreprise en 2010 ; cette proposition est restée en suspens, elle est actuellement débattue contradictoirement (cf. états généraux des collectivités territoriales). Mais ces « petites communes » ont un poids important dans l'ensemble des communes et dans notre panel des 8 départements de référence, elles sont plus de la moitié des communes du Pas de Calais (qui compte 895 communes) ou du Calvados (qui compte 705 communes), la moitié des communes de Seine Maritime (qui compte 745 communes).

Certains départements ont cependant traité le cas de ces « petites communes » : Haut Rhin, Loire et Territoire de Belfort.



## ETAT DES LIEUX

**dans huit départements: *Calvados, Haut Rhin, Martinique, Nord, Pas de Calais, Seine Maritime, Territoire de Belfort, Yvelines***

### **Le paysage des communes**

Les départements ont des profils variés quant à la répartition en taille des communes : les « petites communes » (de moins de 500 hab.) sont majoritaires, on l'a vu, dans le Calvados, le Pas de Calais, et le territoire de Belfort où la ruralité est importante, les « communes moyennes » (de 500 à 3500 hab.) sont plus de la moitié des communes du Nord et plus de 40% des communes des Yvelines ou de la Seine Maritime.

Les « communes importantes » (de 3500 à 100000 hab.) représentent 13% des communes concernées par l'étude et les « communes moyennes » 43%, c'est donc une majorité des communes de 500hab. et plus sur laquelle notre étude se penche.

### **Les deux catégories de communes au crible des critères de sélection**

Il n'est pas inutile de rappeler<sup>4</sup> qu'en France métropolitaine, la part des femmes conseillères dans les conseils municipaux est passée de 1995 à 2008 de 22% à 35% et dans le même temps, la proportion de femmes maires a plus faiblement évolué de 7,5% à 13,8% (en 2008 : 14,2% pour les communes de moins de 3500hab et 9,8% pour les communes de plus de 3500hab.).

Si pour les « communes importantes », environ 1 maire sur 10 est une femme, c'est plus du tiers des premiers adjoints qui sont des femmes (36,8%)<sup>5</sup>

Les critères d'élimination ont été choisis pour être en rapport avec cette réalité et pour honorer les communes qui la dépassaient.

- Pour les « communes moyennes», un critère numérique : sont éliminées celles pour lesquelles moins de 35% des conseillers municipaux sont des femmes. Plus des deux-tiers des communes de notre panel ont ainsi été éliminées.
- Pour les « communes importantes », une condition d'équilibre paritaire dans l'exécutif : sont éliminées celles pour lesquelles, maire et premier adjoint sont de même sexe, ou celles pour lesquelles l'exécutif (maire+adjoints) n'est pas paritaire. Près des trois quarts des communes étudiées ont ainsi été éliminées (les deux tiers d'entre elles, en fonction du premier critère d'élimination)

---

<sup>4</sup> Source : Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes «élections municipales 2008 »

<sup>5</sup> Ibid

Des critères positifs pour distinguer entre elles les communes qualifiées en testant sur certains points l'effet d'entraînement de la loi et particulièrement sur l'équilibre femmes/hommes dans toutes les instances

- Pour les « communes moyennes » : maire et premier adjoint de sexe différent, plus de 40% de femmes parmi les conseillers, parité dans l'exécutif et dans les délégations à l'intercommunalité. 31% des communes sont qualifiées ; pour la majorité de ces communes il y a plus de 40% de femmes dans le conseil municipal ; les femmes y sont plus souvent maires que dans l'ensemble de cette catégorie de communes (le critère « un maire femme » ne comptait pas dans la qualification). Est-ce la progression de l'idée de parité dans la société en général qui pour ces communes moyennes incite les femmes à être têtes de liste puis maires ou inversement est-ce que les femmes maires ont plus tendance à installer la parité dans leur commune ?
- Pour les « communes importantes » : l'alternance femme/homme dans les exécutifs municipaux, un maire femme et la parité dans les délégations intercommunales, des délégations données en dehors des stéréotypes habituels (exemple : une adjointe aux finances ou aux travaux, un adjoint aux écoles ou à l'action sociale...)

Des critères négatifs

- Pour toutes les communes, ils concernent le cumul des mandats : cumul dans le temps, si le maire en est au moins à son troisième mandat- cumul en parallèle, si le maire a aussi un mandat national ou européen ou fait partie de l'exécutif du conseil général ou régional.

Des critères pour départager les ex-aequo : par exemple « une maire femme » dans le cas des « communes moyennes » ou la signature de la charte européenne de l'égalité dans les collectivités locales pour les « communes importantes ». Mais le jury restant souverain, le respect d'équilibre géographique dans le département ou l'équilibrage entre les tailles de communes ont pu jouer aussi.

**Les intercommunalités au crible des critères de sélection**

Un critère éliminatoire : une proportion de conseillères inférieure à 30%, seuil à partir duquel on considère qu'une minorité peut être collectivement entendue ; ce qui a amené à éliminer 92% des EPCI étudiés.

Des critères positifs : pour évaluer la place des femmes dans l'exécutif (présidence et vice-présidences), la proportion de femmes conseillères au-delà du seuil de 30%.

Des critères négatifs : les mêmes que ceux appliqués aux communes. Peu de départements ont pu décerner trois prix et pour quelques uns il n'y eut pas de prix du tout.



## PROFILS DES COLLECTIVITES PRIMEES

Dans les 16 départements

Si les enquêtes par questionnaire ne permettent pas de dresser un état des lieux, il faut signaler cependant que les taux de réponse (de 15% à 50%) sont relativement élevés, témoignant de l'intérêt ou de la curiosité des élu-e-s pour cette initiative. (Notons que l'enquête de La Marianne de la Parité auprès des élus locaux pour connaître leur perception de la décentralisation fait apparaître un taux de réponses de l'ordre de 4% -19 364 réponses alors qu'en 2008 on comptabilise 519 417 conseillers municipaux)

Il faut noter aussi que certains groupes ont étudié les communes de moins de 500 habitants, par questionnaire ou de manière exhaustive et ont décerné des prix : Loire, Haut Rhin, Seine Maritime, Territoire de Belfort.

Les cérémonies de remise de distinctions ont eu lieu entre avril 2011 et octobre 2012.

### **Les communes primées**

De manière générale, elles ne figurent pas parmi les communes les plus importantes de leur catégorie.

#### Les maires des communes primées

Ils, elles, sont presque à parité, 39 femmes et 44 hommes ; la distribution reflétant la norme générale où les femmes sont maires plutôt dans des communes moins importantes en terme de population (23 femmes sur 42 pour les « communes moyennes » et 16 femmes sur 41 pour les « communes importantes »). Il faut remarquer que la forte représentation des femmes parmi les maires des communes honorées, est un geste « d'affirmation positive » de la part de *Elles Aussi*, puisque l'item « le maire est une femme » est noté positivement pour les « communes importantes » et intervient pour départager les ex-aequo dans le cas des communes moyennes.

#### Les « communes moyennes »

Les 42 communes primées comptent entre 533 habitants (Calvados) et 3400 (Var), la moitié d'entre elles a moins de 1100 habitants, et les trois quarts moins de 1500 habitants.

#### Les « communes importantes »

Les 41 communes primées comptent entre 3600 habitants (Haut Rhin) et 110 000 (Seine Maritime), la moitié d'entre elles a moins de 8000 habitants et les trois quarts moins de 13 000 habitants.

## Les intercommunalités primées

6 départements n'ont pu décerner aucun prix : Isère, Loire, Martinique, Pas de Calais, Territoire de Belfort et Yvelines.

20 intercommunalités (dont 3 communautés d'agglomération) ont reçu un prix, et 8 d'entre elles sont présidées par des femmes (ce qui est logique car la présidence par une femme était évaluée positivement). Ce sont des intercommunalités faiblement peuplées puisque les deux tiers comptent moins de 12 000 habitants.

### Point de vue sur ce bilan quantitatif

- L'enquête montre l'effet d'entraînement qu'a eu la loi sur les communes de moins de 3500 habitants, tant dans la présence de conseillères que d'adjointes, donc fait voir qu'il existe un important « vivier » de femmes compétentes et engagées, parfaitement aptes à être candidates pour des élections cantonales, législatives, ou sénatoriales, ce à quoi résistent actuellement les partis politiques, dans leur désignation des candidat-e-s titulaires.
- L'enquête montre que les communes les plus ouvertes à la parité sont dans la classe moyenne des communes, et ont plus que les autres une femme à leur tête. Il n'y a donc pas lieu de freiner ces communes dans leur mouvement pour la parité en les maintenant par conservatisme, hors d'un scrutin de liste paritaire. De plus, il y a lieu d'encourager les femmes à être tête de liste.
- Il y a un mouvement pour la parité dans le tissu municipal de la France moyenne, il est lent parce qu'il accompagne autant qu'il induit un changement culturel. Au regard de ce mouvement, il est d'autant plus urgent de favoriser la parité dans les EPCI qui sont toujours des bastions masculins.



## QUELQUES ECHANGES AVEC DES MAIRES DE COMMUNES PRIMÉES

Nous avons voulu comprendre pourquoi et comment ces communes se plaçaient dans le mouvement paritaire de la démocratisation de la vie locale.

Plusieurs initiatives de groupes locaux sont allées dans ce sens, qu'il s'agisse d'interviews rapides suite à la cérémonie de remise des distinctions, d'entretiens plus longs réalisés ultérieurement ou de questionnaires envoyés aux communes lauréates. Les femmes élues de l'Isère, les antennes *Elles aussi* du Nord-Pas de Calais, de Seine Maritime, du territoire de Belfort et des Yvelines ont recueilli des témoignages dont une quinzaine d'extraits sont présentés en « verbatim ». Il faut mentionner tout particulièrement la réalisation<sup>6</sup> par le groupe Isérois d'un DVD rassemblant les interviews d'une

<sup>6</sup> Avec le soutien du Conseil Général de l'Isère

douzaine d'élus de l'Isère, membres des exécutifs des communes primées ; il a été présenté lors de la manifestation « la quinzaine de l'égalité » organisée par le Conseil Général de l'Isère.

### **Les questions posées**

Quelles que soient leurs formulations, elles sont à prendre parmi les suivantes : -Comment avez-vous accueilli cette initiative de *Elles aussi* – votre démarche a-t-elle été volontaire - comment est perçue la parité par la population – a-t-il été difficile de composer un conseil avec une forte proportion de femmes – comment s'est faite la répartition des délégations – comment appréciez-vous le rôle des femmes dans les conseils municipaux – et pour les femmes maires, quel ressenti de leur part sur leur fonctions.

### **Les réponses ou commentaires apportés**

L'initiative de *Elles aussi* est perçue comme positive pour « *encourager les femmes à s'investir dans la vie locale* », comme une reconnaissance du travail des élus locaux et notamment des femmes, avec une bonne visibilité, ce qui est appréciable pour les municipalités primées.

La parité ouvre les champs de la réflexion et de l'étude de projets collectifs ; que cela s'exprime en terme de « *complémentarité* » (expression qui place toujours les femmes en référence au genre masculin) ou de « *nécessité de regards différents pour répondre au mieux aux besoins* », mais aussi en terme de « *dynamique au sein du conseil municipal* » ou d' « *apaisement des conflits* ».

Tous disent que la parité est bien perçue par la population.

Certains (plutôt certaines) affirment que la démarche de leur part a été volontaire et heureusement négociée. Beaucoup disent que la progression de la parité s'est faite « *naturellement* », un seul remarque qu'il a été aidé sans doute par « *la bataille pour la parité dans les instances élues* », mobilisation d'associations féminines ou issues du mouvement des femmes, et de personnalités intellectuelles ou politiques. Mais beaucoup, par leur récit, conviennent finalement d'une avancée culturelle en exprimant que c'est le résultat d'une ouverture progressive de leur conseil municipal aux femmes, pour une meilleure représentativité des habitants, parfois poussée par la personnalité démocratique d'un maire précédent (homme ou femme)

L'importance de la loi qui a légitimé les femmes désirant se présenter est aussi soulignée.

Les avis sont partagés sur la difficulté à constituer des listes paritaires dans les communes les plus faiblement peuplées : la moindre disponibilité des femmes est souvent invoquée et vient renforcer l'individualisme (venant d'hommes ou de femmes) parfois dénoncé.

Ceux qui s'expriment le plus longuement convergent sur la nécessité d'améliorer la situation de l'élus local, notamment financièrement : « *un engagement de toutes les heures qui n'est pas bien reconnu* »

## CONCLUSION

Nous sommes bien conscientes du caractère modeste de la manifestation telle que nous l'avons menée, quoique ce travail ait demandé beaucoup de patience et ténacité, l'accès aux données que nous recherchions ne se résumant pas toujours, loin s'en faut, à une recherche sur internet, notamment pour tout ce qui concerne les intercommunalités. Mais nous sommes convaincues qu'elle peut servir de catalyseur. Il serait intéressant que cette enquête militante sur la place et le rôle des femmes dans les collectivités locales soit approfondie, quantitativement et qualitativement; que l'idée soit reprise et transformée pour rentrer dans un travail de recherche en sociologie politique.

Quoi qu'il en soit, actuellement, nous avons le projet :

- De reproduire ce type d'action en 2015 après les prochaines élections municipales, pour analyser l'évolution de la parité, tout particulièrement dans les plus petites communes et les intercommunalités.
- De renforcer l'opération en lui trouvant des appuis institutionnels et scientifiques.
- De l'étendre à d'autres départements.
- D'adapter le règlement en fonction de notre première expérience et des avancées possibles de la loi, tout en gardant son esprit (élimination à un niveau plus exigeant que le terme de la loi – évaluation positive de tout ce qui est équilibre entre les femmes et les hommes ou répartition des délégations en dehors des normes sexuées stéréotypées- évaluation négative de tout ce qui est signe de cumul des mandats dans le temps ou en parallèle).

